



Charte de la cellule de situations complexes

PREAMBULE

Les situations individuelles présentées seront soumises au secret professionnel des membres de la cellule afin de veiller au respect des usagers. Les situations auront fait l'objet d'une saisine au préalable auprès de la cellule. Le fonctionnement de cette cellule repose sur l'analyse des divers professionnels qui la composent et qui sont issus majoritairement du champ médico-social et plus particulièrement de la psychiatrie. Il sera proposé une prise en charge adaptée aux situations présentées.

OBJECTIFS DE LA CELLULE

- Améliorer la prise en charge des personnes dans le respect de leurs droits.
- Prévenir l'aggravation des situations.
- Dégager de nouvelles pistes de travail.
- Soumettre des orientations partenariales pour un accompagnement pluridisciplinaire
- Favoriser une culture commune en lien avec la santé mentale

FONCTIONNEMENT

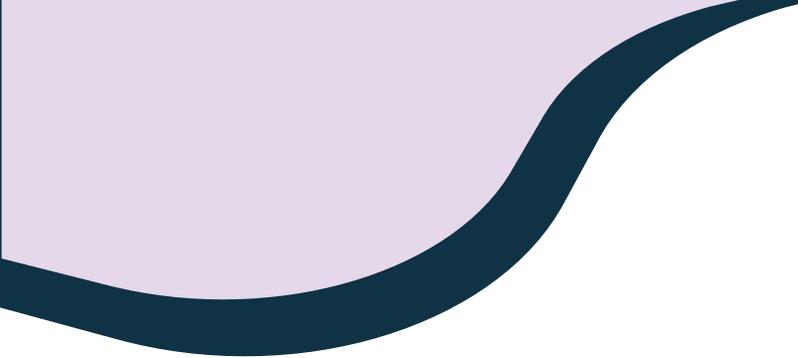
Les réunions sont planifiées sur une année scolaire dans les locaux du CCAS de Manosque

PROCESSUS DE SAISIE

1 Toute personne peut saisir la cellule via le formulaire de saisine prévu à cet effet et devra la transmettre soit par mail soit par voie postale, à la coordinatrice du CLSM, accompagné de tous les justificatifs nécessaires.

2° La situation est étudiée en commission, en présence des partenaires/acteurs et une proposition de plan d'action est faite. L'émetteur peut également être invité à la cellule et présenter lui-même la situation. A défaut, cette dernière sera présentée par la coordinatrice du CLSM.

3° Une retranscription du plan d'action sera transmise à l'émetteur (professionnel, partenaires, famille).



4° En cas de plan non opérationnel, la personne pourra à nouveau saisir la coordinatrice pour une ré-étude du plan proposé initialement.

5° Nouvelle étude de la situation par la cellule pour avec transmission du nouveau plan d'action.

ORGANISATION DE LA CELLULE

L'organisation est assurée par la coordonnatrice du CLSM.

- 1) Envoi de courriels d'invitation aux membres permanents (la date, le lieu, le nombre de situations présentées).
- 2) Envoi de courriels d'invitation à l'émetteur et aux membres occasionnels (la date, le lieu, l'horaire de passage, les membres présents, la charte éthique)

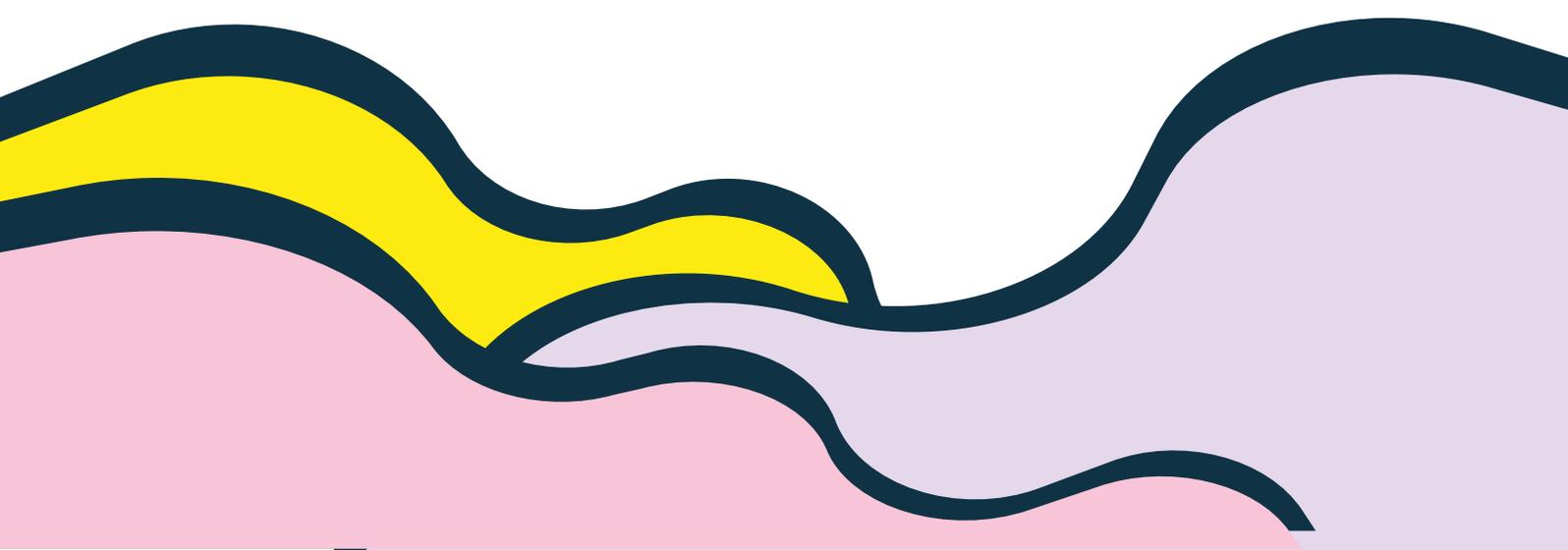
DEROULEMENT DE LA CELLULE

La réunion est animée par la coordonnatrice qui distribue les fiches de saisine aux membres de la cellule

La situation est présentée oralement par l'émetteur ou la coordinatrice.

Les membres effectuent une évaluation collective de la situation individuelle et définissent un plan d'action adapté, basé sur l'articulation des différents partenaires à mobiliser

Un relevé de préconisations est rédigé au cours de la cellule et transmis via un tableau de synthèse à l'émetteur et aux membres de la cellule. Chaque membre de la cellule impliqué dans la prise en charge de la situation s'engage à la mise en œuvre des actions définies collectivement. Le relevé de préconisations prévoit la possibilité pour l'émetteur de réunir à nouveau la cellule pour un suivi des actions mises en place. L'émetteur reste libre des actions à engager ou pas.



COMPOSITION DE LA CELLULE

Les membres permanents seront les suivants : le CMP, le CH de Manosque, le GEM le chat qui tousse, l'UNAFAM, la police municipale, la police nationale, l'ARS 04, la MDA, le CCAS, le CDAD, le CODES 04

A titre exceptionnel et pour des situations complexes présentées, d'autres partenaires pourront être invités à participer à la cellule.

CADRE DEONTOLOGIQUE ET ETHIQUE

Aucune situation présentée en cellule ne doit être l'objet d'une discrimination ou de jugement de valeur.

Le principe de confidentialité et la notion de secret professionnel doivent être respectés.

L'utilisateur dispose d'un droit inaliénable à la confidentialité de ses éléments de nature médicale, sociale et autre. L'utilisateur peut s'opposer à la transmission de certaines informations.

Le travail partenarial et la transmission d'informations concernant un usager est soumis à l'accord de ce dernier. Si le consentement oral du bénéficiaire n'a pu être obtenu, il devra être à minima informé de la démarche entreprise à son sujet. L'émetteur s'engage à restituer à son bénéficiaire le plan d'actions préconisé par la cellule.

Les professionnels de la cellule s'engagent à définir ensemble des stratégies et des réponses adaptées à la situation concernée. Les différents membres de la cellule s'engagent à un respect mutuel de leurs savoirs sans hiérarchie de statut.

Les informations recueillies pendant le déroulement de la cellule ne doivent en aucun cas être utilisées à d'autres finalités que celles définies initialement. Chacun des membres de la cellule a l'obligation de préserver la confidentialité des informations recueillies collectivement.

Aucun écrit ne devra être diffusé en dehors du cadre légitime du dispositif.